

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 27

N° ordre : DE-26-07

N° ordre dans la séance :
DE-27012026-07

Date de la convocation :
21/01/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND, Marc MEO, Sylvain BOIS (procuration à Jean-Marc DUPONT), Thierry DEHAY, Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

CONVENTION DE SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES AU HAMEAU DE LANDAIZE ENTRE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON ET PAUL BOIS

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la prévention et de la gestion des inondations susceptibles de toucher certaines habitations au sein du hameau de Landaize, la Commune de Culoz-Béon a aménagé en 2025 un puits d'infiltration récupérant les eaux pluviales provenant de propriétés riveraines.

Ce puits d'infiltration est raccordé aux propriétés privées par une canalisation également mise en place par la Commune. Cette canalisation traverse des parcelles privées sur lesquelles il convient de mettre en place une servitude de tréfonds.

Il s'agit des parcelles AD508, AD510 et AD530 appartenant à M. Paul BOIS domicilié 23, route des Savoie à Culoz-Béon. Le tronçon de canalisation concerné est de 11,76 mètres sur une largeur de 2 mètres soit une servitude d'une emprise de 23,52 m².

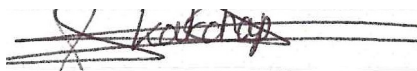
Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de servitude de tréfonds pour la mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales au hameau de Landaize entre la Commune de Culoz-Béon et Paul Bois.**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260127-DE-27012026-07-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026